

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, de la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 08 janvier 2018, à 19 h dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux, lesquels forment quorum.
Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Absent : M. Gilles Gosselin

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière : cette dernière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée :

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00. Le maire M. André Henri constate le quorum.

2018-01-001

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

APRÈS LECTURE, Il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Claude Caron et unanimement résolu par les conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté avec la mention varia ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux des dernières séances;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière **Rapport 2 fois par année** de juin et novembre 2018.
7. Rapport des comités ;
8. Administration ;
 - 8.1 Demande d'un projet étudiant.
 - 8.2 Embauche du comptable M. Serge Leblanc pour l'année 2018 au coût de 3340. \$ plus taxes.
 - 8.3 Vacances DG du 29 janvier au 12 février 2018.
9. **Aqueduc et égouts ;**
 - 9.1 Mandat à l'ingénieur de la Ville de Victoriaville relatif à la réparation des réseaux sanitaire et pluvial situé au coin du chemin du Village et de la rue de l'Église.
10. **Sécurité publique ;**
 - 10.1 Renouvellement de l'entente et paiement à la croix rouge 150.00\$
 - 10.2 Résolution pour le renouvellement de l'adhésion à Rouli-Bus Inc au montant de 746.00\$
 - 10.3 Visite de la SQ
11. **Voirie ;**
 - 11.1 Demande d'une subvention pour le réseau de voirie municipal.
 - 11.2 Rapport de l'inspecteur remis aux élus
12. **Urbanisme et environnement ;**
 - 12.1 Adoption du règlement 275 sur la tarification de la vidange des boues des fosses septiques
13. **Loisirs et culture ;**
 - 13.1 Demande au Fond Arthabaskien
 - 13.2 Paiement de l'entente avec Victoriaville
 - 13.3 Paiement de l'entente avec le Camp Beauséjour
 - 13.4 Plaisir d'hiver le 17 février : budget 300.00\$
14. **Affaires diverses ;**
 - 14.1 Autorisation de payer les cotisations ADMQ, COMBECQ(431.16\$), FQM

- (1069.70\$), COPERNIC(50.00\$), PG SOLUTION(5633.78\$), QUÉBEC MUNICIPAL(160.96\$).
- 14.2

Embauche d'un arpenteur pour le dossier d'annexion.
- 14.3

Demande d'aide financière des cuisines collectives(60.00\$)
- 14.4

Dossier d'appel remis à Me Simon Letendre
- 14.5

Règlement # 272 abrogé. (art 452 CM) Avis de motion
- 14.6

Rencontre pour la fibre optique le 23 janvier 2018 à la MRC
- 15

Liste de la correspondance .
- 16

Période de questions .
- 17

Levée de la séance.

2018-01-02

3. Adoption des procès-verbaux des dernières séances des 8 et 11 décembre 2017

CONSIDÉRANT QU'UNE copie des procès-verbaux des séances des 4 et 11 décembre 2017 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

En conséquence: il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Michel Prince et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances des 4 et 11 décembre 2017. Le maire n'ayant pas voté.

Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ces procès-verbaux.

4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des Comptes :

Salaire DG	3082.38\$
Salaire des élus	9838.28\$
D.A.S mensuel	3442.30\$
Bell mobilité	115.75\$
Hydro Québec	1952.23\$

2018-01-003

5. Adoption des comptes à payer ;

En conséquence il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Jonatan Roux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, Le maire n'ayant pas voté.

Que la liste des comptes ci-jointe totalisant un montant total de 85 900.40\$ soit adoptée et que le paiement soit autorisé.

Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.83
Receveur Général du Canada (DAS)	930.04
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 512.26
Centre d'action bénévole Concert'Action (Don)	300.00
Camp Beauséjour (dîner de Noël)	654.00
Visa Desjardins (divers)	253.10
Ministre des Finances (ajustement SQ)	181.45
Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #3)	18 773.67
Bell Mobilité inc. (novembre)	71.12
EMR-INC. (débroussaillage)	1 520.55
MRC d'Arthabaska (licences & antivirus)	1 003.56
DGK inc. (calendrier)	1 569.41
Impart Litho imprimeur (calendrier)	1 736.12
ADMQ (formation L122)	600.17
Bell Mobilité inc. (décembre)	44.63
Buropro (décembre)	664.88
Entretien Général Lemay (2e vers. déneigement & travaux)	2 776.12
Excavation Marquis Tardif inc. (2e vers. déneigement)	15 893.48
Gesterra (novembre - décembre)	4 656.10
Groupe Environex (novembre)	396.09
Hydro-Québec (éclairage public / novembre)	245.89
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	353.80

Hydro-Québec (salle municipale)	701.66
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	152.15
Hydro-Québec (quai)	59.65
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	412.08
Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (avocate - novembre)	4 442.31
Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. (avocat - novembre)	5 801.64
Aubert & Morency, notaires (contrat)	651.64
FQM (Dicom / colis)	89.09
Génératrice Drummond (entretien)	608.22
Québec Internet (antennes)	1 951.15
André Henri, maire	890.00
Michel Prince, conseiller	342.48
Christine Marchand, conseillère	342.48
Rémy Larouche, conseiller	342.48
Claude Caron, conseiller	342.48
Jonatan Roux, conseiller	342.48
Gilles Gosselin, conseiller	342.48
Total du salaire de la D.G. :	3 082.38
Total des salaires / déplacements :	9 838.28
TOTAL :	85 900.40 \$

6. Dépôt de la situation financière (Rapport 2 fois par année en juin et Novembre 2018).

A titre d'information, une copie du relevé bancaire a été remis à chaque élus.

7. Rapport des comités ;

Aucun

8. Administration ;

2018-01-004.

8.1 Demande d'un projet d'emploi d'été étudiant ;

Attendu que la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire présenter une demande de projet d'emploi étudiant pour la période estivale 2018;

Attendu que le projet consiste à embaucher un(e) étudiant(e) comme préposé(e) à la guérite, et aide journalier occasionnel pour une période de huit (8) semaines;

En conséquence, il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par Mme. Christine Marchand et unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, Le maire n'ayant pas voté :

Que la directrice générale soit autorisée à présenter un projet au nom de la municipalité et au besoin à signer les documents nécessaires au nom de la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens.

2018-01-005

8.2 Embauche du comptable M. Serge Leblanc pour l'année 2018 au coût de 3 340. \$ plus taxes

Attendu que M Serge Leblanc CPA a présenté à la Municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens une offre de services professionnels pour l'année 2018 au montant de 3340.00\$ plus taxes;

Attendu que cette offre comprend la vérification comptable et la production des états financiers annuels et correspond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par Mme Christine Marchand et unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, Le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens accepte l'offre de services professionnels de M. Serge Leblanc CPA pour l'année 2018.

Que le conseil en accepte la dépense et le paiement.

2018-01-006

8.3 Vacances de la DG du 29 janvier au 12 février 2018.

Attendu que la Directrice générale désire prendre ses vacances du 28 janvier au 12 février 2018.

En conséquence, il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Jonatan Roux et unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, Le maire n'ayant pas voté :

Que la DG soit autorisée à prendre des vacances du 28 janvier au 12 février 2018.

9. Aqueduc et égouts ;

2018-01-007

9.1 Mandat à l'ingénieur de la Ville de Victoriaville relatif aux réparations des réseaux sanitaire et pluvial situé au coin du Chemin Du Village et de la rue De l'Église.

Attendu que les membres du Conseil désirent ajouter au mandat existant de Mme Karine Guérard, ingénieur de la Ville de Victoriaville,(la préparation des plans pour la réalisation du projet du réseau pluvial pour la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens), la préparation de plans et autres documents nécessaires à la correction du réseau sanitaire situé à l'intersection de la rue de L'Église et du Chemin du Village.

En conséquence, il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par M. Claude Caron et unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, Le maire n'ayant pas voté :

Que ce mandat soit ajouté au contrat déjà accordé à Madame Karine Guérard de la Ville de Victoriaville.

10 Sécurité publique ;

2018-01-008

10.1 Renouvellement de l'entente et paiement à la croix rouge 150.00\$

Attendu que la Municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens désire renouveler l'entente de service avec la Croix-Rouge pour l'année 2018;

Attendu que la personne ressource nommée par la Municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens est Mme Thérèse Lemay, directrice générale, qui est aussi bénévole pour la Croix-Rouge;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Jonatan Roux et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, Le maire n'ayant pas voté :

Que soit renouveler l'entente de services avec la Croix-Rouge au coût de 150.00\$ par année.

Que la personne responsable nommée pour la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens soit Mme Thérèse Lemay, directrice générale, qui est aussi bénévole pour la Croix-Rouge.

Que le conseil accepte la dépense et le paiement.

2018-01-009

10.2 Résolution pour le renouvellement de l'adhésion à Rouli-Bus Inc au montant de 746.00\$

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler son adhésion au service de transport adapté offert par Rouli-Bus inc. pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le montant de la contribution financière demandé par l'organisme pour l'année 2018 est de 746.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Claude Caron, appuyé par Mme. Christine Marchand et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, Le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité renouvèle son adhésion à l'organisme Rouli-Bus inc. pour l'année 2018 et que soit autorisé le paiement de la cotisation qui s'élève à 746.00\$.

10.3 Visite de la SQ

Les membres du conseil municipal ont eu la visite de notre marraine de la SQ. Madame Myriam Guay. Elle est venu se présenter aux membres du conseil municipal pendant l'atelier de travail tenu ce jour même.

11 Voirie ;

2018-01-010

11.1 Demande d'une subvention pour le réseau de voirie municipal

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès de son député M. Sébastien Schneeberger, en lien avec son réseau de voirie municipal;

ATTENDU QUE les chemins concernés sont les suivants :Chemin Gosford Sud , Pente Douce, Rue de L'Anse ,Chemin de la Rive, Chemin du lac Nicolet , Rue de l'Église, Rue Principale, Rang 10 & 11 rang (petit 10), Chemin de la Montagne, Chemin Gosford Nord , Rue Paradis ;

Pour un total de : 75 000. \$

Liste des travaux incluant les équipements / machineries nécessaires :

- Creusage de fossés
- Achat de gravier et pierre
- Remplacement de tuyaux pour drainage
- Contrôle de l'eau en bordure des chemins
- Rechargement et épandage de gravier

Sur proposition de M. Michel Prince, appuyé par Mme. Christine Marchand il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présent, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande d'aide financière soit transmise à M. Sébastien Schneeberger député provincial de Drummond/ Bois- Francs.

11.2 Rapport de l'inspecteur remis aux élus

Un rapport écrit a été remis exclusivement aux élus de la part de l'inspecteur municipal ; il porte le numéro 2018-01-08. Il n'est pas déposé à la table du conseil.

12 Urbanisme et environnement ;

2018-01-011

12.1 Adoption du règlement 275 sur la tarification de la vidange des boues de fosses septiques

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DE

Règlement numéro 275 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a compétence quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, quant au territoire de Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 18 juillet 2017, du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

ATTENDU l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* »;

ATTENDU QUE, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens doit se faire par règlement;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 12 décembre 2017, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Claude Caron et un projet de règlement a été présenté au Conseil de la Municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Michel Prince, appuyée par Mme Christine Marchand, il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le règlement numéro 275 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Afin de pourvoir au paiement du coût du service, lequel comprenant la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement (élimination et valorisation) des boues de fosses septiques, il est exigé et prélevé, en vertu de l'article 44 du règlement 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques de la MRC d'Arthabaska, de chaque propriétaire d'une résidence assujettie à ce règlement une compensation pour chaque résidence dont il est le propriétaire.

ARTICLE 3

3.1 La compensation de base exigée pour l'année 2018 et pour chaque année subséquente est fixée selon ce qui suit

A) Vidange sélective :

- a) Première fosse : 122.85 \$.
- b) Deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 77.43 \$.

B) Vidange totale :

- a) Première fosse : 160.40 \$.
- b) Deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 97.70 \$.

C) Vidange supplémentaire réalisée durant la période de vidange systématique :

- a) Première fosse : 191.75 \$.
- b) Deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 113.38 \$.

D) Vidange réalisée hors de la période de vidange systématique :

- a) Première fosse : 285.80 \$.
- b) Deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 160.40 \$.

Toute compensation prévue au présent article est payable dans les trente (30) jours de la date de l'expédition d'un compte à cet effet par la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens après quoi elle devient une créance.

3.2 À la compensation fixée à l'article 3.1 doit être ajouté une ou plusieurs des compensations additionnelles suivantes, le cas échéant

- a) Vidange réalisée la fin de semaine ou lors d'une journée fériée : 180,00 \$;
- b) Fosse inaccessible au moment de la vidange : 45,00 \$;
- c) Pour une fosse de plus de 5,8 mètres cubes, coût pour chaque mètre cube supplémentaire : 23.00 \$;
- d) Coût supplémentaire pour une fosse nécessitant de déployer un tuyau de plus de 55 mètres (180 pieds) : 80,00 \$.

Toute compensation prévue au présent article est payable dans les trente (30) jours de la date de l'expédition d'un compte à cet effet par la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens après quoi elle devient une créance.

ARTICLE 4

Le propriétaire d'une résidence isolée qui fait procéder à la vidange d'une fosse septique autrement que dans le cadre du service édicté par le règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques de la MRC d'Arthabaska, n'est pas pour autant exempté du paiement de la compensation prescrite aux articles 2 et 3 du présent règlement.

ARTICLE 5

Les compensations prévues aux articles 2 et 3 du présent règlement sont payables par le propriétaire et sont assimilables à même titre qu'une taxe foncière imposée sur l'immeuble.

ARTICLE 6

Chaque propriétaire sera facturé directement par la municipalité pour chaque vidange des boues de fosses septiques et payable dans les 30 jours, après quoi la somme réclamée devient une créance ajoutée au compte de taxe et porte intérêt au taux en vigueur de la municipalité.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

13 Loisirs et culture ;

13.1 Demande au Fond Arthabaskien

Sur proposition de M. Jontan Roux, appuyé par M. Claude Caron il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande d'aide financière au montant de 1 000.00\$ provenant du Fonds culturel Arthabaskien soit présentée à la MRC d'Arthabaska.

Que Mme Thérèse Lemay DG et secrétaire-trésorière soit autorisée à présenter et signer la demande pour la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens.

2018-01-013

13.2 Paiement de l'entente avec Victoriaville

Sur proposition de M. Rémy Larouche, appuyé par M. Jonatan Roux il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le paiement de la cotisation annuelle conclue avec la Ville de Victoriaville concernant le service des Loisirs pour l'année 2018 soit autorisé;

2018-01-014

13.3 Paiement de l'entente avec le Camp Beauséjour

Sur proposition de M. Rémy Larouche, appuyé par Mme Christine Marchand il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le paiement de la cotisation annuelle conclue avec le Camp Beauséjour pour les services de Loisirs pour l'année 2018 soit autorisé;

2018-01-015

13.4 Plaisir d'hiver le 17 février budget 300.\$

Attendu que Madame Christine Marchand, demande un budget d'une valeur de 300.00 \$ pour organiser une activité hivernale (Plaisir d'hiver) samedi 17 février de 13h à 17 h.

Attendu que cette activité comprend la fabrication de sculptures de neige avec un 1^{er} prix de 25.00\$ et un prix de participation de 10.00\$ incluant dans ce même après-midi un concours de pâtisseries avec un 1^{er} prix de 25.00\$ et un prix de participation de 10.00\$, une glissade pour les enfants étant érigée sur place;

Attendu qu'il y aura du café, chocolat chaud, amuse-gueules et soupe aux légumes offerts gratuitement avec dégustation des pâtisseries;

En conséquence il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Rémy Larouche et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un budget de 300.00 \$ soit accordé pour cette activité,

14 Affaires diverses ;

2018-01-016

14.1 Autorisation de payer les cotisations ADMQ, COMBECO (431.16\$), FQM(1069.70\$), COPERNIC(50.00\$), PG SOLUTION (5 633.78\$), QUÉBEC MUNICIPAL(160.96\$)

Sur proposition de M. Claude Caron, appuyé par Mme Christine Marchand il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le paiement des cotisations annuelles ci-haut mentionnées pour l'année 2018 soient accepté et autorisé;

Que la directrice générale soit autorisée à payer lesdites cotisations tel que prévu au budget.

2018-01-017

14.2 Embauche d'un arpenteur pour le dossier d'annexion

Sur proposition de Mme. Christine Marchand, appuyé par M. Rémy Larouche, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les services de la firme d'arpenteurs Allard et Auclair de Victoriaville soient retenus pour produire les plans et documents nécessaires au projet d'annexion, le tout selon les conditions négociées par les parties.

2018-01-018

14.3 Demande d'aide financière des cuisines collectives 60.00\$

Sur proposition de M. Claude Caron, appuyé par Mme Christine Marchand il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que soit versée une somme de 60.00\$ à titre d'aide financière pour les cuisines collectives pour l'année 2018.

2018-01-019

14.4 Dossier d'appel remis à Me Simon Letendre

Sur proposition de Mme Christine Marchand. Appuyé de M. Jonatan Roux, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le dossier en appel notifié à la municipalité par M. Réal Tremblay et Mme Thérèse Landry soit remis à Me Simon Letendre.

2018-01-020

14.5 Règlement # 272 abrogé. (art 452 CM) Avis de motion

Le présent avis motion est donné par M. Michel Prince et a pour but d'abroger le règlement numéro 272.

Attendu que l'article 452 du code municipal permet l'abrogation du règlement 272.

Attendu que le règlement numéro 272 a été adopté en décembre 2017 afin de favoriser le financement des analyses de sol des propriétaires de la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens.

Attendu qu'il y a lieu d'abroger ce règlement lequel sera révisé prochainement.

2018-01-021

14.6 Rencontre pour la fibre optique le 23 janvier 2018 à la MRC

Attendu qu'une invitation nous a été transmise par la M.R.C pour assister à une rencontre concernant le projet d'installation de la fibre optique sur le territoire de la MRC ;

Sur proposition de M. Rémy Larouche, appuyé par M. Jonatan Roux, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'autorisation soit accordée pour assister à cette rencontre, tous les frais encourus pour y assister étant remboursés par la municipalité.

15 Liste des correspondances :

- Association des riverains du Lac Coulombe
- Gesterra pour une gestion durable des boues de fosses septiques
- Prévention Suicide : invitation à participer à la 20^e activité-bénéfice le 6 février à 17h30 au coût de 100.00\$
- Université du troisième Age
- Commission scolaire des Appalaches
- Vœux du temps des fêtes
- Excavation Marquis Tardif
- Entretien Général Patrick Lemay
- Député Provincial et Fédéral
- Excavation Grégoire Garneau
- Aqifer
- Monty Sylvestre avocats
- Tremblay Bois Mignault avocats
- Aubert et Morency
- Buro Pro
- Denis Fortier maire St-Fortunat
- André Bellavance, maire Victoriaville
- Carrefour Entraide des Bois-Francis

16 Période de questions :

17 **Levée de la séance.**

Sur proposition de M. Rémy Larouche la séance est levée à 19h50.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

**Thérèse Nolet Lemay,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Signature _____maire

Signature _____DG Secrétaire-trésorière